



Note de position sur la sobriété du numérique - Février 2022

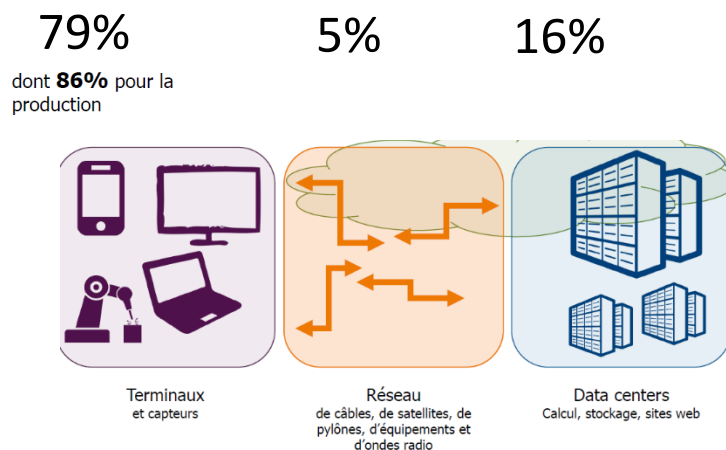
La Fédération nationale des services énergie et environnement (FEDENE) regroupe 500 entreprises de services de toute taille (TPE, PME, ETI, GE), centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de chaleur et de froid renouvelable et de récupération, le facility management, ainsi que l'ingénierie indépendantes de projets d'infrastructures.

Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et l'industrie, ainsi que le développement des énergies renouvelables et de récupération. Dans ce cadre, les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des bouquets d'opérations d'économies d'énergie, fondées sur des engagements de performances réelles et durables à destination des copropriétés, des bailleurs sociaux, des propriétaires tertiaires, des collectivités et des industriels. Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés, sur des postes non délocalisables, partout en France.

Le **SYPIM**, membre de la FEDENE, est le Syndicat du pilotage et de la mesure de la performance énergétique, qui réunit les entreprises qui conçoivent, réalisent, intègrent, gèrent ou entretiennent des systèmes d'information contribuant à l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, des grands services collectifs ou des équipements industriels.

Le secteur du numérique représente 2% aujourd'hui des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) d'après le rapport de la Mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique du Sénat de juin 2020. La Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France cherche à limiter l'augmentation des émissions du secteur qui pourraient représenter jusqu'à 7% des émissions en 2040. Le SYPIM salue la parution de cette loi qui tend à favoriser la sobriété du numérique, constituant l'un des fondements du syndicat.

Concernant l'assiette des émissions, d'après les conclusions¹ rendues le 19 janvier par l'Arcep et l'ADEME, 81% des émissions du numérique sont liées aux terminaux et capteurs (dont 86% correspondent à la production), 14% aux datacenters (calcul, stockage, sites web) et 5% aux réseaux (câbles, satellites, pylônes, équipements et ondes radio).



¹ Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective - Note de synthèse réalisée par l'ADEME et l'Arcep - 19 janvier 2022

Le SYPIM considère que le numérique doit être un atout pour limiter le changement climatique, ce qui implique de réduire la croissance des équipements et données et de prioriser les projets numériques à impact positif global d'un point de vue économique et environnemental. Les flux d'équipements et de données doivent être connus et maîtrisés de manière efficiente pour apporter le niveau de service attendu, **en évitant toute production et consommation superflues qui annihileraient un cadre d'action durable.**

Les organisations peuvent et doivent ainsi piloter leurs systèmes d'information (SI) afin de réduire leur impact environnemental. La résilience des SI des organisations ne se fera pas sans introduire une finalité environnementale dans le lancement et le pilotage des projets numériques. Le SYPIM s'inscrit dans cette démarche pour répondre à une triple équation : économies d'énergies, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), économies financières.

Le numérique dans nos métiers permet, notamment grâce au pilotage à distance, aux mesures des performances et des états d'un site, d'éviter les déplacements coûteux en émissions de GES et donc de générer du temps redéployable pour le client. En outre, le SYPIM a lancé des travaux pour réaliser un Référentiel efficient du bâtiment. Ce socle a pour objectif de sortir d'une logique de « *Big Data* » comme cela peut être vu trop souvent dans les cahiers des charges, pour **se concentrer sur les données efficientes dont les exploitants et les porteurs de solutions numériques ont besoin pour assurer un suivi efficace de l'empreinte énergétique et climatique du bâtiment.** L'objectif à terme est de produire un cahier des charges numérique standard avec des équipements et des flux maîtrisés pour maximiser l'impact global.

Enfin, le SYPIM s'est engagé à rejoindre l'initiative [Planet Tech'Care](#) qui rassemble les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique. Cela se traduira par la signature du manifeste qui précise les engagements suivants :

1. Reconnaître que les changements environnementaux constituent un enjeu majeur pour l'humanité sur lequel les acteurs du numérique ont un impact et doivent se mobiliser

2. Se mobiliser pour contribuer à la maîtrise des risques environnementaux

- Réaliser une mesure de l'empreinte environnementale (à minima carbone) des produits et services numériques.
- Identifier et mettre en œuvre des actions de réduction des impacts environnementaux.
- Identifier et mettre en œuvre des actions permettant d'allonger la durée de vie des produits et services numériques.
- Partager ces informations et démarches auprès des parties prenantes concernées.

3. Pour les acteurs de l'enseignement ou proposant des formations, mettre en place des modules ou cursus de formation permettant de développer les compétences des élèves et des collaborateurs en matière de numérique responsable et écologiquement efficient.